



SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 02 mars 2023

Délibération DB-038-2023

Objet : Réseau des TUB : acquisition de 3 véhicules articulés

L'an 2023 le 02 mars à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Madame Isabelle LE GALL.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Jean-Marc LABBE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Arnaud BANIEL, Joël BATARD, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Annie GUENNOU, André GUYOT, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Martine HUBERT, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Eliane LALANDEC DAVOINE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Monique LUCAS, Laurence MAHE, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Laure MITNIK, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Christine ORAIN-GROVALET, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryse PINEL, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Pascal PRIDO À Christian JOLLY, Thibaut GUIGNARD À Maryse PINEL, Thierry SIMELIERE À Sylvie GUIGNARD, Cigdem AKTAS À Yannick LE CAM, David BELLEGUIC À Arnaud BANIEL, Mickaël COSSON À Annie GUENNOU, Patrice DARCHE À Loïc RAOULT, Claudine HATREL--GUILLOU À Damien GASPAILLARD, Nadia LAPORTE À Rachid DYDA, Maxime LE CRONC À Christine ORAIN-GROVALET, Catherine MARCHESIN À Brigitte DEMEURANT COSTARD, Stéphane OLLIVIER À Laurence MAHE, Corentin POILBOUT À Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Annie SIMON À Nicole OGER,

Nombre de conseillers en exercice : 80

Nombre de présents : 66

Nombre de votants : 80



SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION Séance du 02 mars 2023

Délibération DB-038-2023

Rapporteur : Madame Blandine CLAESSENS

Objet : Réseau des TUB : acquisition de 3 véhicules articulés

EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Armor Agglomération en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité sur le ressort territorial des 32 communes, met à disposition de l'exploitant du réseau des TUB, la société Baie d'Armor Transport, un parc de 68 véhicules de transports en commun.

Le Plan Climat Air Energie Territorial adopté le 26 septembre 2019 a pour ambition de diminuer de 40 % les émissions de gaz à effet de serre, conduisant inévitablement à l'acquisition de matériel roulant de moins en moins émetteur, même si Saint-Brieuc Armor Agglomération n'est soumis à aucune réglementation visant à diminuer les émissions de son parc de véhicules de transports collectifs.

Dans ce cadre, une étude générale de motorisation du parc roulant sur le réseau TUB a été conduite au cours de l'année 2022, afin d'élaborer une stratégie de renouvellement pour les 20 prochaines années. De manière complémentaire, Saint-Brieuc Armor Agglomération, en partenariat avec d'autres acteurs locaux, mène actuellement une réflexion quant la mise en place d'une filière hydrogène locale, au sein de laquelle l'acquisition de véhicules articulés à faire circuler sur la ligne TEO (Transport Est-Ouest) à compter de septembre 2025 est envisagée.

L'étude de motorisation a permis de déterminer une trajectoire d'acquisition de véhicules roulants qui s'appuie sur un mix énergétique GNV/ Hydrogène à compter de 2023. De manière complémentaire, des travaux d'adaptation du dépôt des TUB et du parking de remisage devront être engagés afin de rendre compatible le site pour l'accueil de véhicules circulant au GNV.

Aussi, pour l'année 2023, il est proposé l'acquisition de 3 véhicules articulés URBANWAY (Constructeur IVECO BUS) offrant une solution de motorisation GNV mild-hybrid. Ces véhicules capacitaires permettront de répondre à l'enjeu de la transition énergétique du parc roulant, mais également à celui de la capacité de transport sur le réseau des TUB, du fait d'une fréquentation en augmentation, principalement sur les lignes A et B. Les véhicules d'une capacité de 33 places assises dont 2 PMR seront équipés de l'ensemble des systèmes embarqués (Aide à l'exploitation, information voyageurs, billettique, vidéosurveillance, rétrovision par caméra...).

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 022-200069409-20230302-DB_038_2023-DE

D'un point de vue opérationnel, ces véhicules sont présents sur le catalogue de l'UGAP – Centrale d'achat public, à laquelle Saint-Brieuc Armor Agglomération est adhérente. Le montant de cette acquisition est de 1 472 403,54 € HT (soit un prix unitaire de 490 801,18 €HT). Le délai de livraison prévisionnel est de 30 semaines, ce qui permettrait que les véhicules soient mis en service à la rentrée de septembre 2023.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le devis transmis par l'UGAP en date du 23 janvier 2023 ;

VU l'avis de la Commission Transition Écologique en date du 16 Février 2023 ;

Le Bureau statutaire saisi en date du 16 février 2023

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

CONFIE à l'UGAP l'acquisition de 3 autobus IVECO URBANWAY 18m GNV Mid-Hybrid pour l'exploitation du réseau des TUB pour un montant de 1 472 403,54 € HT via un paiement qui pourra s'effectuer en plusieurs acomptes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

DECIDE d'imputer la dépense au Budget Transport de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Présents : 66	Pouvoirs : 14	Total : 80	Exprimés : 79
Voix Pour : 79	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1-PETRA

Saint Brieuc, le 02 mars 2023

Président,

Ronan KERDRAON